Zeitschrift: Domaine public **Herausgeber:** Domaine public

Band: 42 (2005)

Heft: 1653

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JAA 1450 Sainte-Croix Annoncer les rectifications d'adresses

8 juillet 2005 Domaine Public n° 1653 Depuis quarante-deux ans, un regard différent sur l'actualité

Une fois le courant rétabli

Au-delà de la récupération politique, la panne des CFF a accusé les limites d'un approvisionnement électrique dépourvu de relais avec les autres producteurs d'énergie.

a panne sèche qui immobilisa tous les trains dans l'ensemble du pays (scénario inimaginable et inimaginé) sera analysée dans un rapport critique minutieux et minuté: le conseil d'administration des CFF et la commission des transports des deux Chambres pourront en faire une lecture pointilleuse. Attendons les conclusions publiques!

Mais un autre rapport, inofficiel celuilà, devrait être rédigé sur les réactions des politiciens, contradictoires et déformées par l'idéologie. Charles Favre (Rad/VD), donnant à sa voix des tonalités accusatrices, réclamait des têtes et, ce secteur étant encore partiellement sous contrôle étatique, ces têtes ne pouvaient être que politiques et socialistes. Christian Levrat (Soc/FR) voyait dans cette panne une leçon pour ceux qui voudraient accélérer les libéralisations. Quelle leçon? Même si une gestion concurrentielle a été introduite - infrastructure, gestion voyageurs, gestion cargos, location des sillons - les CFF n'ont pas été libéralisés par Margaret Thatcher. La panne n'était pas anglaise. Enfin l'événement fut immédiatement récupéré par ceux qui mènent une offensive coordonnée contre le droit de recours des associations écologiques. La panne, affirmaient-ils, était due aux oppositions empêchant la réalisation de nouvelles lignes de transport de courant à haute tension, tous parlant avec l'assurance des profanes de la nécessaire mise en boucle du réseau.

L'autonomie

Partout, en Europe, premières exploitations de l'électricité et premiers transports à moteur électrique se sont développés expérimentalement dans le désordre. D'où la diversité des voltages, des écartements que les grandes nationalisations n'ont que partiellement corrigée.

Les CFF ont été portés par un besoin d'autonomie: ils produisent l'électricité qu'ils consomment (même pour certains appareils de contrôle, pris eux aussi dans la panne générale!). Ils avaient leur propre réseau téléphonique, aujourd'hui vendu à Sunrise. Cet esprit maison s'est exprimé dans la création et la rénovation des gares, dans la mise sur pied d'un réseau performant, même si la primauté constante donnée au Gothard et à Zurich a pu irriter; il nous vaut des prestations de qualité et fait de cette entreprise un facteur d'identité nationale.

continue en page 6

Sommaire

La retraite anticipée suscite le débat.

Adopté en 2002, le nouveau Code pénal, qui attend toujours d'entrer en vigueur, va être à nouveau révisé. page 4

Les crèches sur le dos des communes. page 5

Neuchâtel dit non à l'évaluation des prestations de l'Etat. page 6

Les films américains prolifèrent dans les salles suisses. page 7

Kambly et Wernli, deux familles aux origines des biscuits suisses. page 8

Politique régionale

Plus des deux tiers de la population du pays résident sur le Plateau. Mais ce territoire échappe toujours à la politique régionale fédérale. C'est un grave défaut de réalisme. Ou une manifestation supplémentaire du sentiment antiurbain.

Edito page 3